

Réunion du 21 octobre 2024

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents

Alain BOUDOU, Valérie BOULESTIN, Guy CAVALIÉ, Nicolas ESPINACO, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTRON, Philippe RIMBAUD, Josiane SENAC.

Emilie BRUNO, Lucien OLIVER et Marie SULKOWSKI sont absents.

Georges ISSIOT est excusé.

Secrétaire de séance : Mylène LASFARGUES

1-Compétence eau et assainissement

Le Maire rappelle l'historique des compétences eau et assainissement de la commune, de la création du syndicat en 1969 avec les communes de Saint-Jean-Mirabel, de Saint-Félix et de Lunan, jusqu'aux dernières décisions gouvernementales qui ont annoncé la fin de l'obligation du transfert de cette compétence en janvier 2026 aux communautés de communes.

Le Maire informe que les villes de Figeac et Capdenac-Gare ont demandé l'adhésion au syndicat de Capdenac et que ce dernier a accepté, délibération prise en date du 15 juillet 2024.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du syndicat a notifié cette décision à l'ensemble des communes adhérentes le 23 juillet 2024.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour valider cet accord puisque les communes gardent leur pouvoir de décision sur leurs compétences. Le délai arrive à expiration le 23 octobre 2024.

Le Maire explique les points abordés au cours de l'étude ALTEREO tels que l'état des lieux techniques des 31 sites recensés, les ressources en eau potable, les projets de rénovation des réseaux et de la station d'épuration, les besoins techniques et humains ainsi que la projection financière sur 10 ans.

Le Maire précise que pour le SIAEP Capdenac Eau, la commune gardera son organisation temporairement, le contrat de prestations restera inchangé avec la SAUR pour l'assainissement jusqu'au 1^{er} avril 2025 ainsi que la délégation de service public pour le service de l'eau jusqu'en 2036.

Actuellement, l'envoi des eaux usées de Capdenac est dirigé sur Capdenac-Gare et une interconnexion est prête en cas de besoin en ressources d'eau. Le SIAEP comporte une centaine d'abonnés de la ville de Figeac.

Le syndicat élargi comporterait un nombre de délégués nommés par les communes (24 soit 12 de notre syndicat, 6 de Capdenac Gare et 6 de Figeac).

Les personnels actuels seront conservés dont la plupart sont partagés avec les communes de Capdenac Gare et Figeac, notre syndicat ayant une secrétaire 1,5j par semaine.

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20241021-DELIB1-211024-DE
Date de télétransmission : 22/10/2024
Date de réception préfecture : 22/10/2024

Le Maire ajoute que ce regroupement permettrait :

- D'augmenter les moyens financiers
- De travailler avec du personnel qualifié et compétent notamment dans le secteur technique
- D'avoir du renfort d'autres communes du Figeacois comme Camburat et Planioles
- D'harmoniser les tarifs notamment pour l'assainissement
- De garder un service de proximité
- De préparer l'avenir pour la succession

Le maire propose d'accepter l'adhésion des 2 villes de Figeac et Capdenac-Gare au SIAEP CAPDENAC dans les conditions indiquées avec une mise en œuvre du syndicat nouveau au 01 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'D. B...', written over a circular official seal. The seal is for the 'Maire de CAPDENAC-GARE (Lot)' and features a central emblem with a figure and a tree, surrounded by the text 'Maire de CAPDENAC-GARE' and '(Lot)' at the bottom.

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20241021-DELIB1-211024-DE
Date de télétransmission : 22/10/2024
Date de réception préfecture : 22/10/2024

Réunion du 21 octobre 2024

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents

Alain BOUDOU, Valérie BOULESTIN, Guy CAVALIÉ, Nicolas ESPINACO, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTROU, Philippe RIMBAUD, Josiane SENAC.

Emilie BRUNO, Lucien OLIVER et Marie SULKOWSKI sont absents.

Georges ISSIOT est excusé.

Secrétaire de séance : Mylène LASFARGUES

2-Convention TEREGA

Le maire donne lecture de la convention avec TEREGA pour la mise à disposition des données sur les servitudes d'utilité publique.

Ces données seront principalement utilisées pour les demandes d'urbanisme.

Cette convention ne modifie pas les obligations de consultation de TEREGA pour les travaux.

Le Maire rappelle que TEREGA gère les canalisations de gaz haute pression. Elles sont présentes du Port au Causse en passant par Les Jardins, La Roque et La Capelette.

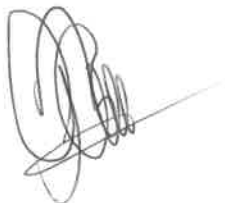
Le maire propose d'approuver la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et mandate le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20241021-Delib2-terega-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Réunion du 21 octobre 2024

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents

Alain BOUDOU, Valérie BOULESTIN, Guy CAVALIÉ, Nicolas ESPINACO, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTRON, Philippe RIMBAUD, Josiane SENAC.

Emilie BRUNO, Lucien OLIVER et Marie SULKOWSKI sont absents.

Georges ISSIOT est excusé.

Secrétaire de séance : Mylène LASFARGUES

3-Subvention à l'Association du Souvenir (anciennement des Anciens Combattants)

Le Maire demande à Annie IMBERT de se retirer et quitter la séance, qui s'exécute.

Le Maire rappelle que les subventions des associations ont été votées le 29 avril 2024, celle de l'association du Souvenir avait été mise en attente puisqu'elle était en cours de création.

Le Maire informe que cette nouvelle association qui succède à celle des Anciens Combattants, s'occupe de déposer des gerbes de fleurs lors des commémorations, d'entretenir les drapeaux et projette d'organiser des repas.

Le Maire propose de reconduire une subvention à hauteur de 300€.

Après en avoir délibéré, Le conseil valide la subvention présentée pour l'association du Souvenir, à l'unanimité.

Annie IMBERT est invitée à reprendre la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20241021-Delib3-Sub-Asso-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Réunion du 21 octobre 2024

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents

Alain BOUDOU, Valérie BOULESTIN Guy CAVALIÉ, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTRON, Philippe RIMBAUD, Josiane SENAC, Marie SULKOWSKI.

Nicolas ESPINACO excusé a donné pouvoir à Jacques MAUREL-CHARTRON.

Lucien OLIVER, Emilie BRUNO sont absents.

Georges ISSIOT est excusé.

Secrétaire de séance : Mylène LASFARGUES

4- Convention avec l'Association Derrière le Hublot

Le Maire donne lecture de la convention de soutien au projet de l'association « Derrière le Hublot ».

Il rappelle que l'association « Derrière le Hublot » développe un projet artistique et culturel sur un territoire élargi avec comme missions :

La mise en place d'une saison de spectacles de mai à décembre sur plusieurs communes du Lot et de l'Aveyron

Le soutien aux artistes et à la création avec l'accueil de compagnies en résidence de création et/ou de diffusion

La mise en place d'actions de médiation pour sensibiliser un public le plus large possible.

Le Maire propose de soutenir l'association en apportant son soutien financier à hauteur de 1 500 €uros.

Le Maire rappelle que les fonds ont été portés au budget de 2024.

L'association sollicite le soutien communal sous la forme d'une convention annuelle.

Le Maire propose de valider le montant de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition et autorise le Maire à signer la convention avec l'association « Derrière le Hublot ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20241021-Delib4-conv-dlh-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Réunion du 21 octobre 2024

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents

Alain BOUDOU, Valérie BOULESTIN, Guy CAVALIÉ, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTROU, Philippe RIMBAUD, Josiane SENAC, Marie SULKOWSKI.

Nicolas ESPINACO excusé a donné pouvoir à Jacques MAUREL-CHARTROU.

Lucien OLIVER, Emilie BRUNO sont absents.

Georges ISSIOT est excusé.

Secrétaire de séance : Mylène LASFARGUES

5- Achat Tracteur

Le Maire rappelle que la Commune possède un tracteur avec un chargeur et une épareuse.

L'équipement tracteur/ chargeur/ épareuse est l'outil majeur de la commune pour effectuer les tâches :

- Fauchage
- Eparage
- Manutention
- Lame à neige

Le Maire informe que le matériel actuel a bien servi et que des pannes importantes ont contraint à une immobilisation de l'engin.

Concernant l'épareuse, la sous-traitance a été expérimentée en 2023 et 2024. Il s'avère cependant que certaines interventions ne peuvent pas être sous-traitées comme le bord du Lot et certains talus. En fonction de la pousse de l'herbe, des interventions sont aussi nécessaires entre les opérations de coupe principales.

Le maire propose de revenir à la coupe en interne en se dotant d'un matériel moderne et fiable utilisable par un conducteur principal et deux autres agents après formation complémentaire.

La sous-traitance serait arrêtée.

Le Maire soumet les 2 propositions d'achat de matériel neuf qui ont été étudiées, tracteur + épareuse + chargeur.

La reprise de l'équipement actuel est de 14000 ou 19000€

Le montant est dans les deux cas à équipement comparable et reprise déduite de 90 000€ HT plus TVA 18 000€, finançable sur 5 ans pour le prix hors taxes (offres CA et fournisseur) pour ne pas obérer la trésorerie.

A noter que les offres en occasion n'ont pas satisfait les besoins avec une différence de prix dérisoire en comparaison aux offres en matériel neuf.

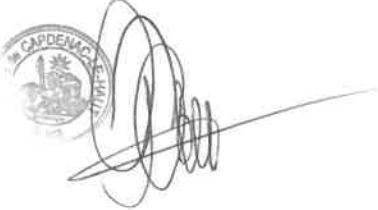
Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20241021-Delib5-tracteur-DE
Date de télétransmission : 28/10/2024
Date de réception préfecture : 28/10/2024

Après en avoir délibéré, Le conseil valide la proposition, à la majorité : 7 voix favorables et 3 abstentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and scribbled. To the left of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text "CAPDENAC-BARTHE" around the perimeter.

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20241021-Delib5-tracteur-DE
Date de télétransmission : 28/10/2024
Date de réception préfecture : 28/10/2024

Réunion du 21 octobre 2024

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents

Alain BOUDOU, Valérie BOULESTIN, Guy CAVALIÉ, Nicolas ESPINACO, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTRON, Philippe RIMBAUD, Josiane SENAC.

Emilie BRUNO, Lucien OLIVER et Marie SULKOWSKI sont absents.

Georges ISSIOT est excusé.

Secrétaire de séance : Mylène LASFARGUES

6-Convention SYDED

Le maire donne lecture de la convention en partenariat avec le SYDED et le Grand Figeac pour la mise en place d'un site de compostage collectif.

Le SYDED accompagne la commune dans la sensibilisation, la communication, la signalétique et le matériel pour le site de compostage. Il réalisera un bilan des actions.

La commune s'implique dans la démarche pour la réussite de l'opération.

Le Grand-Figeac sera le relais de communication auprès des communes, il va financer le montant de reste à charge de 100€.

Le Maire rappelle que le site du composteur collectif se situe Porte de Gergovie pour les habitants du Bourg ne disposant pas de jardin.

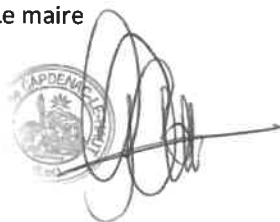
Le maire propose d'approuver la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et mandate le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20241021-Delib6-convsyd-DE
Date de télétransmission : 28/10/2024
Date de réception préfecture : 28/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CAPDENAC
DECISION MODIFICATIVE N° 3
 (Vote de crédits)

Date de convocation :	14/10/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	10
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10	Abstention :	0

L'an 2024, le 21 octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire. Guy BATHEROSSE

Présents : Alain BOUDOU, Valérie BOULESTIN, Guy CAVALIÉ, Nicolas ESPINACO, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTRON, Philippe RIMBAUD, Josiane SENAC.

Procurations :

Absents : Emilie BRUNO, Lucien OLIVER, Marie SULKOWSKI

Excusés : Georges ISSIOT

Secrétaire de séance : Mylène LASFARGUES

Objets : FDCPLU

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (040) : Frais études, élab. Modif. Et ré	3 934,23	2041511 (040) : Biens mobiliers, matériel e	3 934,23
	3 934,23		3 934,23
Total Dépenses	3 934,23	Total Recettes	3 934,23

Certifié exécutoire par Guy BATHEROSSE, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A CAPDENAC, le 28/10/2024

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance

Accusé de réception en préfecture
 046-214600553-20241021-DM3-FDCPLU-DE
 Date de télétransmission : 29/10/2024
 Date de réception préfecture : 29/10/2024